LES CAHIERS DU CERCLE DUCLOS

CAHIER D'HISTOIRE N°1

Les Physiocrates ou le protolibéralisme en action (1750-1800)

Table des matières

Introduction..... Page 2

L'action des penseurs physiocrates durant la période pré-révolutionnaire..... Page 3

1789 à 1791 : Quand l'influence des physiocrates est à son maximum..... Page 5

De 1791 à 1794 : Quand la Révolution bloque «l'agenda» des physiocrates..... Page 7

Le retour des idées physiocrates sous le Directoire et sa réaction, la Conjuration des égaux..... Page 9

Conclusion..... Page 12

Introduction :

La France durant le XVIIIe siècle a été le cadre d'action des physiocrates. Dans ce premier cahier d'histoire, nous allons nous replonger entre 1750 et 1800, marqué par la fin de l'Ancien Régime et la Révolution Française.

Nous parlerons aussi d'un mouvement né en réaction aux idées physiocrates – oui le terme est maladroit – à savoir la Conjuration des Égaux de 1796.

I - L'action des penseurs physiocrates durant la période pré-révolutionnaire

Pour commencer, il faut définir ce qu'est la physiocratie[1] au XVIIIe siècle dans le royaume de France, sous le règne de Louis XV :

«*Une école de pensée économique, politique et juridique née en France à la fin des années 1750. Ils sont généralement considérés comme les fondateurs de la science économique et précurseurs du libéralisme économique.*

Ils estiment que la seule activité réellement productive est l'agriculture car seule la terre produit des richesses renouvelables.»

Ce sont – en quelque sorte – des «*proto-libéraux*». Ils sont contemporains de l'école classique[2] qui regroupera Adam Smith[3], Jean-Baptiste Say[4], Frédéric Bastiat[5], David Ricardo[6], et bien d'autres.

Replongeons-nous dans les années 1750. À l'époque le Royaume-Uni a commencé sa révolution industrielle avec les machines de Newcomen[7], qui permettent de vider l'eau des mines, sont déjà en utilisation. En 1760, James Watt[8] perfectionne la machine de Newcomen, obtenant les machines à vapeur modernes.

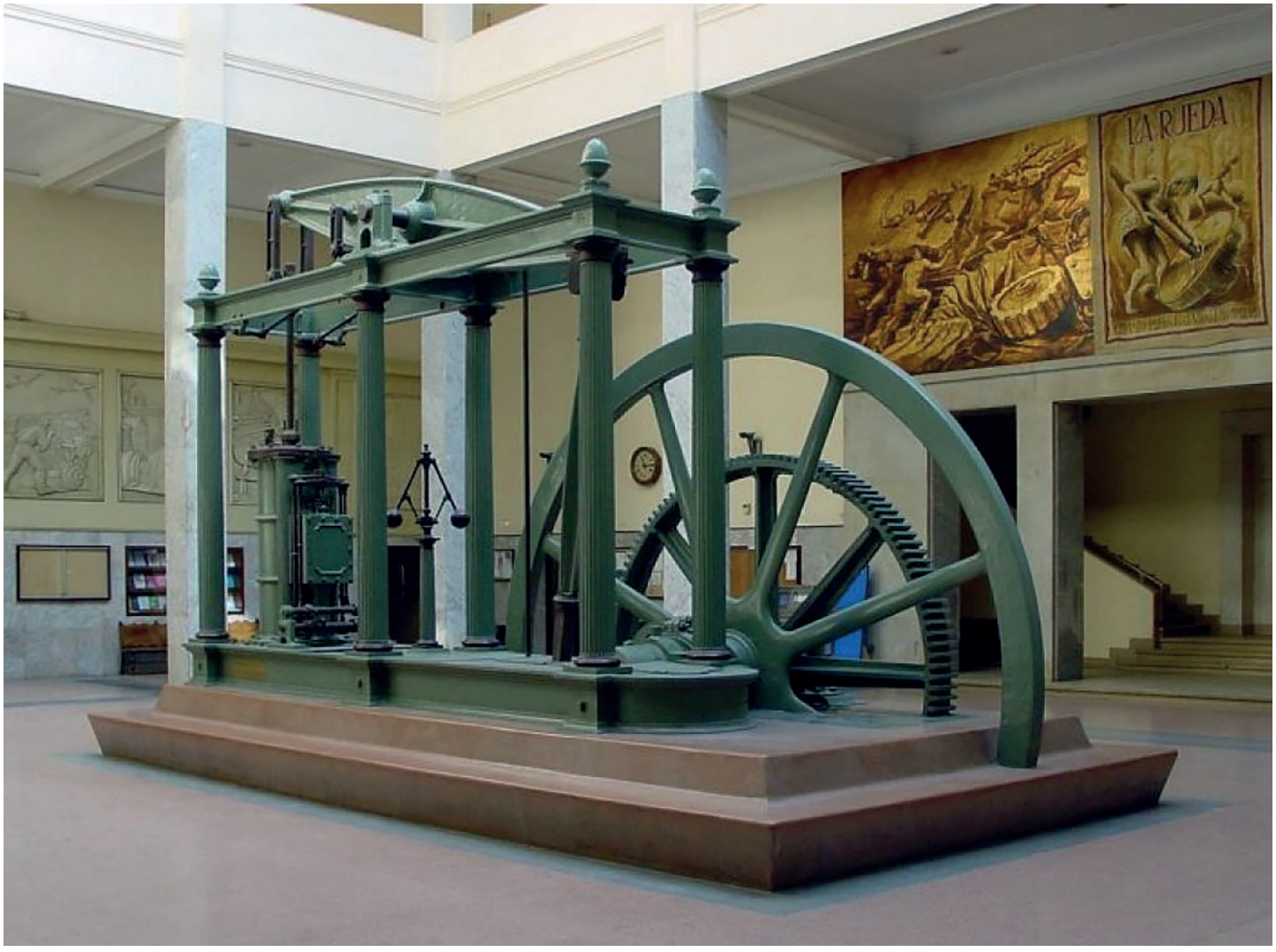

La machine de James Watt

Observant l'exemple anglais, les physiocrates ont voulu l'importer en France, ce qui n'était pas la meilleure idée. En 1774, la France sort presque ruinée de la guerre de Sept ans1 (1756-1763) qui avait miné la fin du règne de Louis XV : perte de nombreux territoires spécialement en Amérique du Nord et du côté de l'Inde.

Quand Louis XVI arrive au pouvoir – alors qu'il n'était que le deuxième dans la liste des prétendants au trône de France – les finances sont en piteux état. Il appelle Turgot qui met en place une politique de libéralisation économique. Cette politique est connue sous le nom de la Loi Turgot de 1776.

Que nous dit l'édit Turgot de février 1776 ? Intitulé « Édit du roi sur la suppression des jurandes. », il veut

libéraliser l'économie en supprimant les corporations de métiers. Lesdites corporations étaient primordiales à l'époque. Il y a eu aussi la volonté de libéraliser le prix du grain… La spéculation arriva et fit son œuvre, faisant exploser le prix du grain.

L'opposition à l'édit sera forte. Le parlement de Paris refusa d'enregistrer l'édit, le roi força le passage en utilisant un lit de justice en mars 1776. Turgot fut révoqué en mai 1776 et son édit abrogé en août 1776.

La première tentative des physiocrates pour libéraliser l'économie se solde donc par un échec cinglant et monumental.

Cependant, ils eurent un peu d'aide de la part de Louis XVI : En 1776, outre-atlantique, les colonies américaines entre en guerre pour leur indépendance. Pour se venger de la perfide Albion et de la guerre de Sept ans[9], Louis XVI se décide à aider les colons américains contre les troupes britanniques… Creusant encore le déficit du royaume de France.

Quand arrive la révolution, les physiocrates sont en position de force pour imposer leurs idées, surtout pour remettre d'aplomb les comptes publics.

1. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Physiocratie***
2. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3 %89cole_classique***
3. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Adam_Smith***
4. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Baptiste_Say***
5. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3 %A9d%C3 %A9ric_Bastiat***
6. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/David_Ricardo***
7. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Newcomen***
8. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Machine_de_Watt***
9. ***https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Sept_Ans***

II - 1789 à 1791 :
Quand l'influence des physiocrates est à son maximum

Bien que la France soit très peu industrialisée en cette fin de XVIIIe siècle, en avril 1789 se déroule les événements de la fabrique Réveillon[10]. Une émeute d'origine populaire qui tourne mal et préfigure les événements de l'été 1789.
Louis XVI convoque les États Généraux pour début mai 1789. Le mois suivant, le Tiers-État avec quelques alliés de la noblesse et du clergé se constitue en assemblée nationale constituante en se basant sur le serment du jeu de paume :
«*Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale, et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides*».

Les principaux événements de juillet et août 1789 sont :

- ***la prise de la Bastille le 14 juillet***
- ***l'abolition des privilèges le 4 août***
- ***la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août.***

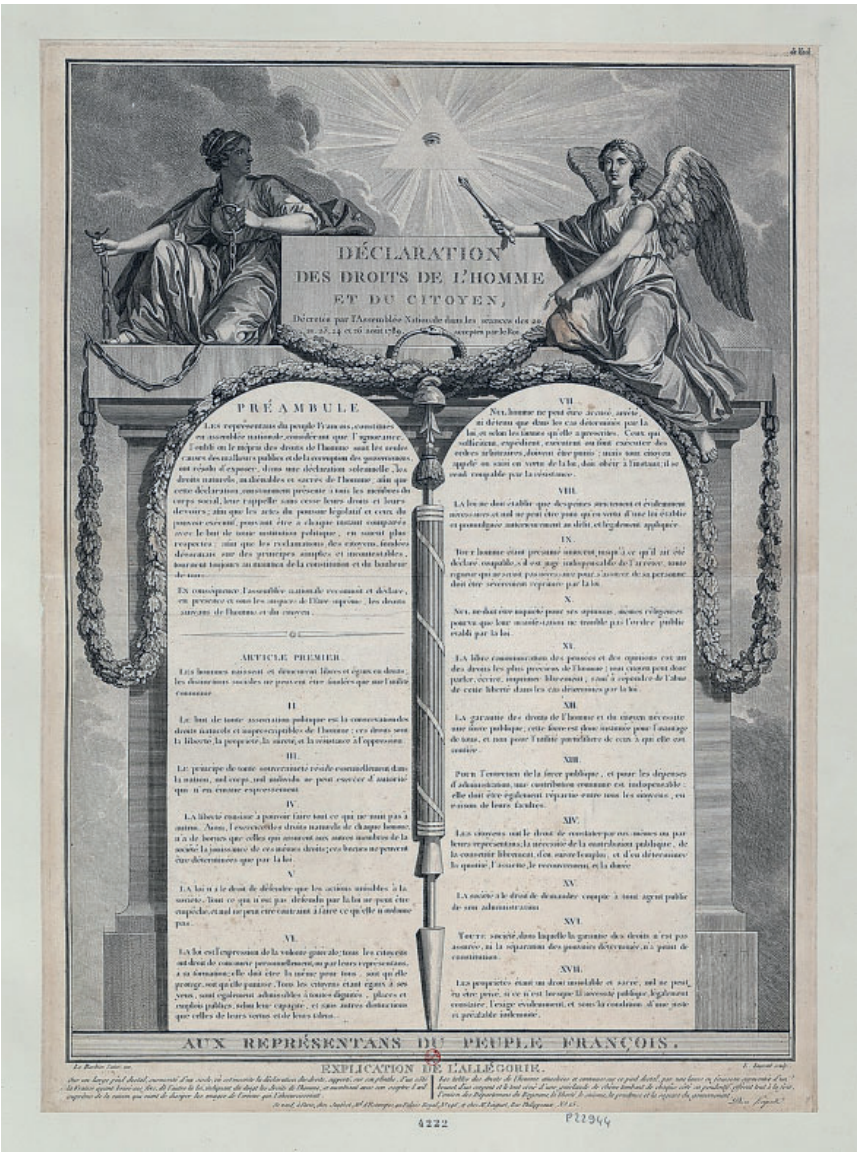

Les physiocrates veulent prendre leurs revanches sur 1776. On en trouve la trace dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789[11] :

article 1er : «*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune*».

article 6 : «[…]*Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents* ».

Donc égalité devant la loi, en droit et libre accès à tout métier que l'on veut exercer. En clair, cela attaque frontalement les corporations de métiers dans le but de les abolir par la suite.

L'étape suivante : Mars 1791 avec le décret d'Allarde[12], reprend les grands traits de la loi Turgot de 1776.

Selon **l'article 7** : «[…]*Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits.*»

En clair, un nouveau coup sur les corporations de métiers. Deux principes en découlent : la liberté d'entreprendre (exercer le métier de son choix) et la libre concurrence (chacun rentrant en concurrence avec les autres entrepreneurs d'un domaine précis). Cela fait penser à un prototype de ce qui sera l'économie de marché par la suite.

Pour compléter le tableau, il ne faut pas oublier la loi Le Chapelier[13] de juin 1791 qui repose sur deux principes :

Le premier, la suppression des corporations de métiers et interdiction des syndicats (patronaux et travailleurs)

Article 1er : «*L'anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état ou profession étant une des bases de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.*»

Le deuxième, l'interdiction du droit de grève :

Article 8 : «*Tous attroupements composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers, ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie et du travail appartenant à toutes sortes de personnes, et sous toute espèce de conditions convenues de gré à gré, ou contre l'action de la police et l'exécution des jugements rendus en cette matière, ainsi que contre les enchères et adjudications publiques de diverses entreprises, seront tenus pour attroupements séditieux, et, comme tels, ils seront dissipés par les dépositaires de la force publique, sur les réquisitions légales qui leur en seront faites, et punis selon tout la rigueur des lois sur les auteurs, instigateurs et chefs desdits attroupements, et sur tous ceux qui auront commis des voies de fait et des actes de violence.*»

La loi Le Chapelier sera abolie en deux temps, d'abord en 1864 avec la loi Ollivier[14] qui autorise le droit de grève, puis en 1884 avec la loi Waldeck-Rousseau[15] qui autorise les syndicats.

10 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_R%C3 %A9veillon
11 - https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-du-26-aout-1789
12 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_d%27Allarde
13 - https://fr.wikisource.org/wiki/Loi_Le_Chapelier
14 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Ollivier
15 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_cr%C3%A9ation_des_syndicats_professionnels

III - De 1791 à 1794 :
Quand la Révolution bloque «*l'agenda*» des physiocrates

Note préliminaire : *Nous en sommes restés aux événements les plus importants. Si nous avions voulu être exhaustifs, cette partie serait largement plus longue.*

Toujours en juin 1791, c'est la tentative de Louis XVI de s'enfuir pour rejoindre les émigrés royalistes, il se fait arrêter à Varennes.

Septembre 1791, mise en place de la monarchie constitutionnelle. Louis XVI n'aime pas ce régime. Il se dit que déclarer la guerre contre une autre puissance européenne pourrait lui être bénéfique, à moins que ce soit son entourage qui l'en ait convaincu. Surtout si le conflit se déroule mal, pour le gouvernement dont il pourrait se débarrasser ainsi que de la Législative, assemblée élue dans le cadre de la constitution de 1791.

Il pousse le gouvernement girondin à déclarer la guerre, d'abord au Saint-Empire Romain Germanique (avril 1792) et à la Prusse le mois suivant. De tels espoirs vont se concrétiser, la situation militaire étant mauvaise durant cette période.

Le 25 juillet 1792, c'est le Manifeste de Brunswick[16] qui va mettre le feu aux poudres. Un ultimatum avec des mots choisis qui ne cachent rien de la violence qui pourrait se déchaîner.

«[…]*s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs Majestés, le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités.[…]*»

Cela se traduit en quelques mots : si la famille royale est en danger, Paris sera victime du pire. Il n'en fallait pas plus pour exacerber les patriotes en faveur de la guerre.

Louis XVI finit par tomber lors des événements du 10 août 1792, et la République est proclamée le 21 septembre 1792, juste après la victoire de Valmy. Louis XVI est jugé par la Convention, assemblée élue en septembre 1792. Il est condamné à mort et exécuté le 21 janvier 1793.

La vie de la Convention est divisée en trois périodes : la Convention Girondine (septembre 1792 à juin 1793), puis Montagnarde (juin 1793 à juillet 1794), et enfin la Thermidorienne (juillet 1794 à octobre 1795).

Pour remplir son rôle d'assemblée constituante, la Convention Montagnarde propose la constitution de l'an I (juin 1793)[17]. Elle ne sera jamais appliquée[18] car la France est en guerre :

«*Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix*»

C'est aussi l'époque de ce que l'on a nommé à posteriori la Terreur, aussi celle des exactions des envoyés en mission pour mater les courants contre-révolutionnaires : en Vendée, à Nantes, Lyon et Bordeaux pour citer les plus importants foyers.

Le problème est que la Convention n'a quasiment aucun contrôle sur les envoyés en mission qui s'en donne à cœur joie dans l'ignoble : Carrier et les noyades de Nantes[19], Fouché et la répression à grand coup de mitraille à Lyon[20], etc.

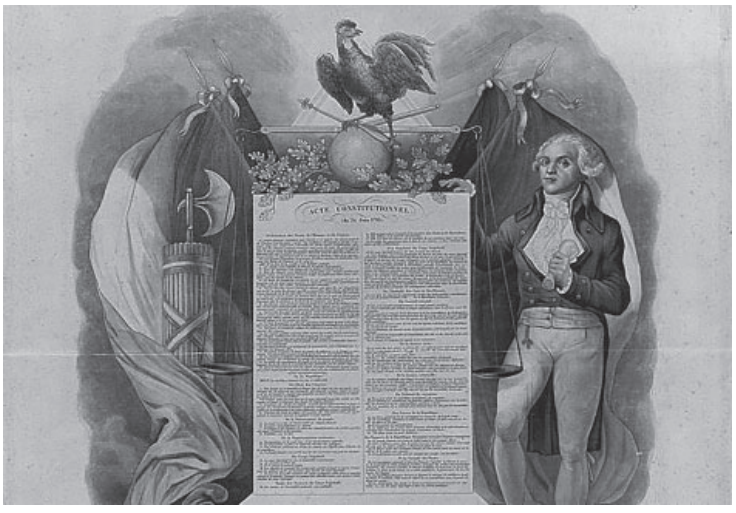

La constitution de 1793, jamais appliquée pour cause de guerre...

Le comité de Salut Public qui est le pouvoir exécutif – comprenant entre autres Robespierre[21], Couthon[22], Danton[23], Lazare Carnot[24] – ayant eu vent des exactions fait rappeler à Paris les envoyés en mission pour qu'ils s'expliquent sur leurs comportements.

Une explication qui pourrait se finir sur l'échafaud… Pour éviter de perdre la tête, les opposants à Robespierre se liguent pour faire tomber l'incorruptible. Les uns pour éviter le vote de la loi sur les accapareurs, les autres

pour éviter de répondre de leurs méfaits. Cela sera la chute du 9 Thermidor an II (27 juillet 1794).

Deux petites anecdotes :

- Carrier, le boucher de Nantes n'échappe pas à la justice et fut guillotiné.
- Robespierre avait été blessé lors de son arrestation à la mâchoire par un gendarme du nom de Merda. Le bourreau lui arracha le pansement. Robespierre poussa un hurlement qui ne s'arrêta que quand le couperet tomba sur sa nuque.

Après la mort de Robespierre, les opposants restants sont éliminés (exils, exécutions). Les Thermidoriens se vengent des deux années précédentes. La Convention redevient constituante et mettra un an à rédiger la constitution de l'An III[25] qui met en place le Directoire.

Comme pour les deux précédentes constitutions (1791 et 1793), il y a une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cependant pour la constitution de l'An III il y a une déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.

L'article 5 des droits est assez parlant et les bourgeois et les physiocrates reviennent en force : «*La propriété est le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.*»

L'article 4 des devoirs met les hommes célibataires au pilori : «*Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux.*»

L'article 5 des devoirs : «*Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.*»

Cela en dit long sur le côté bourgeois du Directoire et de sa constitution.

16 - https://fr.wikisource.org/wiki/Manifeste_de_Brunswick
17 - https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793
18 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Constitution_du_6_messidor_an_I#Constitution_jamais_appliqu%C3 %A9e
19 - https://www.letelegramme.fr/histoire/1793-l-episode-sanglant-des-noyades-de-nantes-09-09-2018-12072051.php
20 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Soul%C3 %A8vement_de_Lyon_contre_la_Convention_nationale#La_r%C3 %A9pression
21 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Maximilien_de_Robespierre
22 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Couthon
23 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Jacques_Danton
24 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Lazare_Carnot
25 - https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-5-fructidor-an-iii

IV - De 1795 à 1800 :
Le retour des idées physiocrates sous le Directoire et sa réaction, la Conjuration des égaux

Pour comprendre l'état de l'économie au moment de la chute de Robespierre, il faut remonter vers fin 1792-début 1793.

Pour lutter contre l'augmentation des prix, on met en place un maximum sur le grain et les farines pour contrer la flambée du coût sur ces deux denrées. Ce qui n'empêche pas les accapareurs – les spéculateurs de l'époque – d'en profiter.

Sous la pression des Hébertistes – la gauche de Robespierre – en septembre 1793, une loi du maximum général[26] est promulguée sur 39 articles de «*première nécessité*» (viande, lard, beurre, huile, etc.). Loi imposée qui sera difficilement appliquée. Elle sera discréditée car le maximum concernait aussi les salaires, ce qui était difficile à accepter.

Cette loi est abrogée dès le début de la Convention Thermidorienne, et les prix auparavant bloqués grimpent en flèche immédiatement.

Le meilleur témoignage de cette période est celui du directeur Louis-Marie de La Révellière-Lépeaux[27] qui écrit dans ses mémoires[28] :

«*Il n'y avait dans les magasins ni un sac de farine ni même un seul grain de blé. C'était au point qu'à Paris on ne pouvait assurer régulièrement chaque jour à chaque individu la chétive pitance de deux onces* [environ soixante grammes] *de pain ou d'une poignée de riz* […]. *Les autres denrées alimentaires étaient aussi difficiles à se procurer*»

Le papier monnaie, mis en place avec les assignats, n'a plus aucune valeur. En février 1796, quand ils sont démonétisés, on a estimé qu'ils avaient été tirés à hauteur de 45 milliards de francs en l'espace de 7 ans… Voici un tableau récapitulatif de la dépréciation des assignats, L'unité est en millions de livres, le franc étant réintroduit en 1795[29] :

Date	Fin 89	Mars 90	Sept. 90	Mai 91	Déc. 91	1792	1793	1794	1795	1796
Montant émission	400	400	800	600	300	1000	3500	3000	20000	15000
Montant cumulé	400	800	1600	2200	2500	3500	7000	10000	30000	45000

Après leur abandon, une autre monnaie papier sera produite, les mandats territoriaux[30] qui sera démonétisé en février 1797, soit moins d'un an après leur mise en place. Un échec cinglant pour cette monnaie papier.

Le mandat territorial, le remplacement éphémère des assignats

En septembre 1797, une manipulation comptable permettra de désendetter un peu l'État. C'est ce qu'on a appelé le tiers consolidé[31] mis en place par le ministre des Finances, Ramel-Nogaret[32].

Les 2/3 de la dette est transférée sur des bons du trésor et des biens nationaux. Le tiers restant est inscrit au livre de la dette publique. Les intérêts ? Payés en bons du trésor. Or, les biens nationaux et les bons du trésor ne valaient plus rien.

Ramel-Nogaret déclara : «*J'efface les conséquences des erreurs du passé pour donner à l'État les moyens de son avenir*», créant en parallèle un impôt sur les portes et fenêtres !

Parmi les autres mesures libérales[33], on peut citer la dérégulation des échanges monétaires (juillet 1796), la suppression des régies publiques (février 1796), en complète opposition à la politique dirigiste de la Convention Montagnarde.

Après l'économie, parlons rapidement de la vie politique du Directoire. Dès sa naissance en 1795, une forte proportion des élus aux deux chambres (Conseil des 500 et Conseil des Anciens) de royalistes font un retour en force. Pour contrecarrer cette influence, les directeurs sauvent la peau du régime avec le décret des deux tiers qui veut que sur les 750 élus, 500 soient d'anciens conventionnels.

Pour se débarrasser complètement des royalistes qui avaient pris encore de l'importance durant les élections législatives de 1796, le coup d'état du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797)[34] qui sera utilisé.

C'est durant cette période de dominance royaliste qu'aura lieu la Conjuration des Égaux menée par François Noël Babeuf (1760-1797) resté dans l'histoire sous le nom de Gracchus Babeuf.

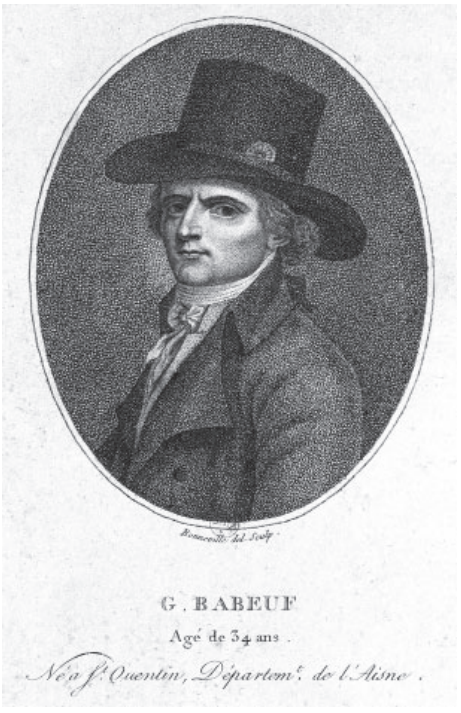

Commençons donc en présentant rapidement Gracchus Babeuf. Né en 1760, il développe très tôt les idées qui sont le fondement de la Conjuration des Égaux. Basé sur sa lecture des écrits de Rousseau, il est partisan de l'égalité parfaite des personnes et de la collectivisation des terres.

Dès le début de la révolution, il se bat contre les impôts indirects, et il est incarcéré pour incitation à la rébellion. Marat le fera sortir de cette mauvaise passe.

A la suite de quelques péripéties, il s'exile à Paris en 1793, rejoint le mouvement jacobin. Il est de nouveau incarcéré entre le 24 brumaire an II (14 novembre 1793) au 30 messidor an II (18 juillet 1794). 10 jours plus tard, c'est la chute de Robespierre et des jacobins. Critique envers la Terreur, il surnomme Robespierre «*Maximilien l'exterminateur*» et le présente comme allié de Carrier – les deux hommes ne pouvant pas se supporter – comme les auteurs d'un plan «populicide».

Il prend son nouveau prénom, Gracchus, en hommage au mouvement des Gracques[35] qui ont été à l'origine d'une réforme agraire sous l'antiquité romaine. C'est alors qu'il rencontre Simon Duplay[36], Augustin Darthé[37] ou Philippe Buonarroti[38]. La Conjuration des Égaux peut enfin prendre forme. Elle naît en opposition complète avec la politique libérale du Directoire et la misère qui en découle.

Deux buts principaux sont développés par la Conjuration :

1. Appliquer enfin la constitution de l'an I.
2. Aller plus loin que les révolutionnaires comme Hébert et Robespierre en abolissant la propriété privée et en collectivisant les terres agricoles.

Pour Babeuf, seule l'égalité parfaite peut être obtenue en abolissant la propriété privée. En pleine période de révolution bourgeoise, le babouvisme, nom de la doctrine développé par Gracchus Babeuf, n'est pas franchement en odeur de sainteté.

Au niveau des directeurs, les avis sont tranchés en ce qui concerne la position à adopter face au babouvisme. Pour Paul Barras[39], le vrai danger est la montée en puissance des royalistes. Pour Lazare Carnot, il est urgent de se débarrasser de Babeuf et de ses acolytes.

C'est suite à l'échec de l'insurrection du 12 germinal an III (1er avril 1795) et du 1er prairial an III (20 mai

1795) pour remettre les jacobins au pouvoir que l'étau se resserre sur les babouvistes. Trahis par un agent double du nom de Georges Grisel[40], c'est en mai 1796 que pas moins de 245 mandats d'arrêt sont émis, ce qui est énorme pour un mouvement comme le babouvisme qui n'avait que quelques centaines de membres.

Un procès est intenté et il dure du 20 février 1797 au 7 prairial an V (26 mai 1797). Sur l'ensemble des accusés, seuls deux sont condamnés à mort : Gracchus Babeuf et Augustin Darthé. Gracchus tente de se tuer avec un stylet qu'il avait caché sur lui. Il sera porté mourant sur l'échafaud le lendemain de la décision de justice.

Au milieu des années 1840, dans un texte intitulé «*La critique moralisante et la morale critique*»[41] écrit par Marx et Engels que l'on trouve une allusion à la Conjuration des Égaux. La révolution bourgeoise évoquée est celle de 1789.

«[…]*La première apparition d'un parti communiste vraiment agissant se situe au sein de la révolution bourgeoise, au moment où la monarchie constitutionnelle se trouve écartée. Les républicains les plus conséquents, les «*niveleurs*» en Angleterre, Babeuf, Buonarotti, etc., en France, sont les premiers à avoir proclamé ces «*questions sociales*». La «*Conspiration de Babeuf*», écrite par son ami et compagnon de parti Buonarotti, montre comment ces républicains ont puisé dans le «*mouvement*» historique la conviction qu'en éliminant la question sociale : royauté ou république, pas une seule «*question sociale*» au sens du prolétariat ne se trouvait résolue.*[…]»

26 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_du_Maximum_g%C3 %A9n%C3 %A9ral
27 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Marie_de_La_R%C3 %A9velli%C3 %A8re-L%C3 %A9peaux
28 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Directoire#cite_ref-114
29 - https://www.chomage-et-monnaie.org/2003/07/01/la-folle-histoire-des-assignats/
30 - https://assignat.fr/1-assignat/ass-63b
31 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Tiers_consolid%C3 %A9
32 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Dominique-Vincent_Ramel-Nogaret
33 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Directoire#La_lib%C3 %A9ralisation_de_l'%C3 %A9conomie
34 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Coup_d%27 %C3 %89tat_du_18_fructidor_an_V
35 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Gracques
36 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Simon_Duplay_(r%C3 %A9volutionnaire)
37 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Augustin_Darth%C3 %A9
38 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Philippe_Buonarroti
39 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Barras
40 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Grisel
41 - http://www.marxisme.fr/download/Marx_La_critique_moralisante_et_la_morale_critique.pdf

Conclusion

Pour conclure ? On constate que les idées libérales sont toutes plus vieilles que les idées marxistes. Il est pour le moins osé de prétendre que les idées de Marx et d'Engels sont dépassées sur la base de leur ancienneté, alors que les idées libérales remontent au milieu du XVIIIe siècle avec la première révolution industrielle au Royaume-Uni.

Quant à l'ultra-libéralisme actuel, il est piquant de constater qu'il n'a rien inventé et utilise toujours les mêmes recettes éculées avec le même insuccès que lorsqu'elles étaient en vogue chez leurs précurseurs : les physiocrates !